

CONTROLE DU MODULE DE MEDICINE LEGALE 11 AVRIL 2021

1/ Le diagnostic d'une pédérastie chronique repose sur :

- a- la présence de sperme sur la marge anal ;
- b- la présence d'une fissure anale ecchymotique ;
- c- le relâchement du sphinctère anal ;
- d- la présence des caroncules myrtiformes hyménale ;
- e- la déformation infundibulaire de l'anus.

2/ L'hymen complaisant :

- a- est un hymen élastique ;
- b- est un hymen labié ;
- c- est un hymen falciforme ;
- d- quant la pénétration de la verge occasionne de lésions ;
- e- quand la pénétration de la verge n'occasionne pas de lésions.

3/ Les principaux critères permettant la définition de la dépendance sont :

- a- la difficulté du contrôle de la consommation ;
- b- le besoin d'augmenter les doses pour atteindre le même effet ;
- c- le désir compulsif du produit ;
- d- la place prise par le produit dans la vie du consommateur ;
- e- la prise de produit pour éviter le syndrome de sevrage.

4/ Les aspects médico-légaux de la Mort Subite :

- a- la soudaineté de la mort ;
- b- l'agonie est longue ;
- c- l'agonie est brève ;
- d- elle est classée dans les morts suspectes ;
- e- elle est naturelle après la pratique d'une autopsie.

5/ Le Monoxyde de Carbone :

- a- est un gaz qui a une odeur caractéristique ;
- b- est un gaz dont sa couleur peut attirer l'attention qu'il y a une fuite de CO ;
- c- est à l'origine d'intoxications mortelles ;
- d- est à l'origine parfois d'intoxications collectives ;
- e- est à l'origine d'intoxication surtout durant la période estivale.

6/ L'affinité de l'hémoglobine :

- a- est plus grande avec l'Oxygène qu'avec le Monoxyde de Carbone ;
- b- est plus grande avec le Monoxyde de Carbone que l'Oxygène ;
- c- est la même qu'avec l'Oxygène ou le Monoxyde de Carbone ;
- d- est 250 fois plus avec l'Oxygène qu'avec le Monoxyde de Carbone ;
- e- est 250 fois plus avec le Monoxyde de Carbone qu'avec l'Oxygène

7/ Sur les lieux de la scène du crime :

- a- on peut procéder à un constat de décès ;
- b- on peut faire des prélèvements ;
- c- on peut prendre des photographies ;
- d- on peut faire un croquis sur la scène de crime sur une feuille ;
- e- on fait un examen des vêtements

8/ L'hématome :

- a- est une contusion du 1^{er} degré ;
- b- se différencie de l'ecchymose par l'abondance du sang collecté ;
- c- est impossible de ponctionner ;
- d- est possible de ponctionner ;
- e- est d'évolution plus longue que l'ecchymose.

9/ Les lésions vitales :

- a- sont de diagnostic difficile si la blessure est largement antérieure au décès ;
- b- sont de diagnostic facile pour les blessures survenues au cours de la période péri-mortem ;
- c- sont caractérisées macroscopiquement par l'hémorragie et la coagulation ;
- d- sont caractérisées microscopiquement par une leucocytose traumatique ;
- e- sont caractérisées sur le plan histochimique par une augmentation de l'activité enzymatique dans la zone périphérique de la lésion.

10/ L'orifice d'entrée a comme particularité : de blessure à air-à-fusee

- a- ne présente jamais de perte de substance ;
- b- ne présente pas de collerette érosive ;
- c- une collerette ecchymotique ;
- d- une collerette d'essuyage ;
- e- de pouvoir être reconstitué complètement lors de la tentative de sa constitution.

11/ L'orifice de sortie

- a- peut ne pas exister ;
- b- est constant ;
- c- présente toujours une perte de substance ;
- d- ne présente normalement pas de perte de substance ;
- e- est toujours élargi par la présence de fragmentations osseuses.

12/ Les docimasies pulmonaires constituent un élément de diagnostic médico-légal de l'infanticide, qui permettraient :

- a- d'identifier un nouveau-né
- b- d'apprécier la viabilité ou la maturité d'un nouveau-né
- c- d'évoquer la cause de la mort
- d- d'apporter la preuve de la vitalité ou non d'un nouveau-né
- e- d'estimer la durée de la vie extra-utérine

13/ Le diagnostic médico-légal de l'infanticide est basé sur la recherche des signes d'une vie extra-utérine qui peuvent être :

- a- des bronches et des bronchioles plissées et des artères pulmonaires collabées
- b- des bronches et bronchioles distendues, des artères pulmonaires larges
- c- des docimasies hydrostatiques positives
- d- des poumons présentant un aspect lisse, uniforme, charnu.
- e- des poumons tassés, ne remplissent pas la cage thoracique

14/ Les signes de maturité d'un nouveau-né sont :

- a- un périmètre crânien moyen de 30 Cm
- b- une taille moyenne de 40 Cm
- c- la présence du point d'ossification de Béclard
- d- le cloisonnement du maxillaire inférieur en quatre alvéoles dentaires
- e- un aspect extérieur du corps fait d'une peau ferme, élastique

15/ L'avortement criminel est défini comme étant :

- a- une fausse couche
- b- une interruption prématurée volontairement provoquée d'une grossesse sans nécessité médicale
- c- une interruption prématurée d'une grossesse pour des raisons médicales liées à la santé du fœtus
- d- une interruption prématurée d'une grossesse pour des raisons médicales liées à la santé de la mère
- e- expulsion provoquée d'un mort in-utéro

16/ Ces éléments permettraient de suspecter un avortement criminel :

- a- la présence des signes d'une hémorragie génitale
- b- la présence des signes d'une intoxication par un produit toxique réputé abortif
- c- la présence des signes d'une septicémie
- d- la survenue d'une mort subite
- e- antécédents gynécologiques de fausses couches répétées

17/ Lors du syndrome asphyxique, l'anoxie circulatoire se trouve réalisée quand il y'a :

- a- une compression thoracique.
- b- une rectorragies.
- c- une diminution de la pression d'O₂ dans l'air ambiant.
- d- une embolie pulmonaire.
- e- une intoxication au monoxyde de carbone.

18/ A propos de la strangulation à la main :

- a- elle est définie comme étant l'occlusion de la bouche et nez par la main.
- b- elle se caractérise par la présence au niveau du cou des petites ecchymoses provoquées par la pression des doigts
- c- Les lésions du larynx sont quasi-constantes.
- d- Elle est caractérisée par une cyanose du visage et des extrémités.
- e- Il faut toujours penser aux violences sexuelles chez la femme étranglée.

19/ Concernant la pendaison :

- a- Elle pourrait être d'origine accidentelle.
- b- Elle est caractérisée par un sillon circulaire, horizontal et peu profond.
- c- Elle est dite complète lorsque le sillon est complet.
- d- Le sillon de la pendaison est oblique vers le haut et plus marqué au niveau de l'anse.
- e- Elle est caractérisée par des lividités distales qui sont en rapport avec l'étréoussesse du lien.

20/ A propos de la noyade :

- a- Elle est définie comme étant la disparition progressive de la victime dans un milieu liquide plus au moins visqueux.
- b- Dès la première incision on observe un aspect lavé des viscères.
- c- Elle est caractérisée par une rigidité des muscles horripilateurs.
- d- Elle se caractérise par la présence des ecchymoses sous pleurale qu'on les nomme TACHE DE TARDIEU.
- e- En cas de noyé putréfié, la recherche des diatomées représente l'examen de choix en matière de certitude.

Cas clinique n° 01

Un jeune a présenté des douleurs thoraciques intenses, motif pour lequel il a été transporté aux urgences médicales, il serait arrivé décédé. L'examen externe du cadavre n'objective pas de lésions de violence apparente sur le corps. L'interrogatoire de ses parents ne rapporte pas des antécédents pathologiques particuliers.

21/ C'est une mort :

- a- Subite ;
- b- Imprévisible ;
- c- Attendue ;
- d- Survenant de façon inattendue ;
- e- pathologique.

22/ Le certificat médical de constat de décès doit mentionner uniquement que :

- a- La mort est subite ;
- b- La mort pose un problème médico-légal ;
- c- La mort est naturelle, suite un infarctus du myocarde ;
- d- La mort est violente ;
- e- La mort est réelle, constante et indéterminée.

23) La partie supérieure du modèle du certificat médical de décès n° 16-80 du 15 Jourmada El Oula 1437 correspondant au 24 février 2016 contient

- a- L'identification du cadavre ;
- b- La cause initiale de décès ;
- c- La forme médico-légale de la mort ;
- d- Le lieu du décès ;
- e- La commune de décès.

24/ Le certificat de décès doit être remis :

- a- Au directeur de l'hôpital ;
- b- Aux parents ;
- c- au procureur de la république ;
- d- A l'officier de l'état civil ;
- e- Aux infirmiers.

25/ Une autopsie judiciaire peut être ordonnée par :

- a- Le médecin qui a rédigé le certificat de décès ;
- b- Le directeur de l'hôpital ;
- c- Le procureur de la république ;
- d- Ses parents ;
- e- L'officier de police judiciaire.

Vous recevez dans votre cabinet de médecine générale un patient adulte accompagné de son père et qui consulte pour des coups et blessures volontaires. A l'examen : patient non coopérant et aux antécédents d'une atteinte psychiatrique et la présence de lésions de violences sur le corps à type de :

- a- une ecchymose de couleur rouge sombre au niveau du genou droit ;
- b- un hématome du cuir chevelu de 04 cm x 05 cm, occipital médian ;
- c- une plaie pénétrante profonde à bords réguliers au niveau de la cuisse gauche ;

26/ - quelle est votre conduite à tenir ?

- a- déclaration obligatoire vu la vulnérabilité du patient.
- b- traitement médical avec soins et suture seulement.
- c- rédiger un certificat médical descriptif.
- d- rédiger un rapport médico-légal.
- e- fixer une ITT.

27/ les lésions décrites sont causées par :

- a- un agent contondant uniquement.
- b- un agent tranchant uniquement.
- c- un agent piquant uniquement.
- d- un agent corrosif.
- e- un agent tranchant, piquant et contondant.

28/ le patient a été orienté chez un médecin légiste qui lui a fixé une ITT.

- a- l'ITT est l'équivalent d'un arrêt de travail.
- b- l'ITT a une définition médicale.
- c- l'ITT a une définition juridique.
- d- L'ITT aide le juge à qualifier les faits.
- e- L'I.T.T fixée n'a aucune valeur juridique.

29/ Une ITT de 15 jours a été fixée par le médecin légiste. Théoriquement les faits sont :

- a- qualifiés comme contravention.
- b- qualifiés comme délit.
- c- qualifiés comme crime.
- d- qualifiés par l'avocat de la victime.
- e- qualifiés par le médecin légiste.

30/ Le rapport médico-légal doit être délivré à :

- a- l'intéressé.
- b- l'autorité requérante s'il ya une réquisition.
- c- au tuteur légal parce que c'est un incapable majeur.
- d- un officier de police judiciaire le plus proche.
- e- un ami de la victime.



Département de Médecine de Constantine-Epreuve de Médecine légale-A6-R1-(théorie+pratique) le 13-04-2021

Date de l'épreuve : 11/04/2021

Corrigé Type

Barème par question : 0.666667

N°	Rép./Alternatives 1&2		
1	CE		
2	AE		
3	ABCDE		
4	ACDE		
5	CD		
6	BE		
7	ABCDE		
8	BDE		
9	CDE		
10	CD		
11	AD		
12	D		
13	BC		
14	CDE		
15	B		
16	ABCD		
17	D		
18	BCDE		
19	AD		
20	BCE		
21	ABD		
22	BE	E	B
23	ACDE		
24	B		
25	C		
26	AC	C	
27	E		
28	CD		
29	A		
30	BC		

M. A. Belkacem

13-04-2021 - 15 M'06